MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1685 **13 juillet 2013**

SOMMAIRE

Alphabeta Investholding S.à r.l. 80876
Bel Intus S.à r.l. 80835
Chaser Holdings S.à r.l. 80835
Chemtex Global S.à r.l. 80872
Cloak Lane Funding S.à r.l. 80855
COLOMBE Assurances S.A. 80834
Daming Soparfi S.à r.l. 80835
DELTA-P. S.A. 80865
Duderhof S.A. 80838
ECIP Agree S.à r.l. 80873
EIFEL-HAUS GmbH (luxemburgische Niederlassung) 80851
EIM Participations Luxembourg S.A. 80877
Enable and Investment Luxembourg S.à r.l. 80847
Enesco S.à r.l. 80847
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l. 80855
EPF Pleyel S.à r.l. 80857
Erianthe S.A. 80859
ETS Paul WORMERINGER S.à r.l. 80859
Eurok Business 80862
FG Euroland S.à r.l. 80866
FG Euroland S.à r.l. 80865
FG Euroland S.à r.l. 80866
Fiduciaire Principale 80867
FinAdvice-Finanzplanung 80834
Finca Holding S.A. 80866
Flexfinance S.A. 80867
Fortum RER S.A. 80865
Forworx Group S.A. 80867
Gemeos Holding S.A. 80873
Global Trade Sàrl 80873
G.M. Lux S.A. 80872
Granite Platz & Co 80851
Group Human IT S.A. 80874
GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE 80874
Gunpowder Investments S.à r.l. 80847
Halisol Groupe, S.à r.l. 80875
H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l. 80874
Hines International Fund Management Company S.à r.l. 80875
HMA-Constructions et Toiture 80878
Hobuch Investments 1 S.à r.l. 80877
Hobuch Investments 1 S.à r.l. 80877
Hobuch Investments S.à r.l. 80877
Hobuch Investments S.à r.l. 80878
Hotel Group Maas 80838
Hørve S.A. 80875
Hypsos S.A. 80879
ID-Web 80879
ID-Web 80880
Imbellux S.A. 80880
Immo Airoldi S.A. 80868
IM Properties (Luxembourg) S.à r.l. 80871
Insight VII S.à r.l. 80874
Kleopatra Lux 2 S.à r.l. 80875
LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l. 80880
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l. 80855
Ludgate Finance Lux S.à r.l. 80878
Manheim Auctions 80862
Monsanto Treasury Services 80867
Multrans 80871
Nondikass! 80847
Palamon Collection S.à r.l. 80876
Rings Sàrl 80857
TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. 80872
VEREF I Invest Co 1 S.à r.l. 80859
Vinala Holding S.A.-SPF 80880

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

COLOMBE Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 59.058.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mars 2013:

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs:

- d'ITM Entreprises, Société de droit français, ayant son siège social 24 Rue Auguste Chabrières, Paris F-75015, représentée par Monsieur Marc LEGRAND demeurant 74 Boulevard Gambetta, Saint-Quentin F-02100,

- de Monsieur Pascal FERRIER, Administrateur de Société, demeurant 394 Route des taillades Villa Carita, Robion F-84440,

- de Monsieur Dominique LAMBRE, Administrateur de Société, demeurant 18 Rue Santos Dumont, Balma F-31130,

- de Monsieur Eric RICHARD, Administrateur de Société, demeurant 52 Avenue de Nauzan Plage, Vaux sur mer F-17640,

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en qualité de nouvel Administrateur, Madame Sophie TURLAN, demeurant à Nancy (F-54000), 228 Avenue de la Libération, qui l'accepte. Conformément à l'article 12 des statuts, cette nomination confère à Madame Sophie TURLAN le pouvoir d'engagement de la Société, et notamment un pouvoir bancaire illimité par opération, par signatures conjointes avec un autre administrateur.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'ERNST & YOUNG SA, Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365, en sa qualité de Réviseur Externe.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Nom de la Société: COLOMBE ASSURANCES

Siège Social: Luxembourg L-2314, 2A, Place de Paris

Numéro du registre du commerce: B 59058

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal FERRIER, Administrateur de Société, demeurant 394 route des Taillades Villa Carita, Robion F-84440,

- ITM Entreprises, Société de droit français, ayant son siège social 24 rue Auguste Chabrières, Paris F-75015, représentée par Monsieur Marc LEGRAND demeurant à 74 Boulevard Gambetta, Saint-Quentin F-02100,

- Monsieur Dominique LAMBRE, Administrateur de Société, demeurant 18 rue Santos Dumont, Balma F-31130,

- Monsieur Eric RICHARD, Administrateur de Société, demeurant 52 avenue de Nauzan Plage, Vaux sur mer F-17640,

- Madame Sophie TURLAN, Administrateur de Société, demeurant 228 avenue de la Libération, Nancy F-54000,

Réviseur externe

ERNST & YOUNG SA, Réviseur d'Entreprises agréé, ayant son siège social 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013. Eric MACE.

Référence de publication: 2013068929/45.

(130085167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

FinAdvice-Finanzplanung, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.191.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069794/9.

(130085863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Daming Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 131.371.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068960/10.

(130085089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bel Intus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Chaser Holdings S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.386.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company JMCPS HOLDING S.A., with registered office at 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 138612,

represented by Mr. Denis BREVER, private employee, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, 21 st of May 2013.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, by his representative, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company (société à responsabilité limitée) "CHASER HOLDINGS S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg number B 176386, having its registered office in Luxembourg at 6, rue Guillaume Schneider, incorporated before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 25, 2013, under publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

By the present as sole shareholder, the appearing party:

- resolves to transfer the registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- acknowledges the resignation of Mr. Olivier LIEGEOIS as sole manager of the company. Discharge is granted to him for the execution of his mandate until this day.

- resolves to appoint four new managers:

a) Mr. Olivier DEWALQUE, private employee, born on the 16th September 1968 in Bastogne in Belgium, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Mr. Denis BREVER, private employee, born on the 2 nd January 1983 in Malmedy in Belgium, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Mrs Nicole THOMMES, private employee, born on the 28 th October 1961 in Arlon in Belgium, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Mrs Andrea DANY, private employee, born on the 14 th August 1973 in Treves in Deutschland, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Their mandate will expire during the general meeting to be held in the year 2018.

- resolves to change the name of the company into "BEL INTUS S. à r.l."

Consequently, article 1 of the articles of association is changed to read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BEL INTUS S. à r.l." (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- resolves to remove managers composed of class type A and B. Consequently, article 7.1 of the articles of association is changed to read as follows:

" **Art. 7.1.** The company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the partner(s) which sets the duration of the period of representation. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) is/are not necessarily partner(s).

- resolves that the company shall be bound now by the joint signature of any two managers.

Consequently, article 10.1 of the articles of association is changed to read as follows:

" **Art. 10.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers.

- The company JMCPS HOLDING S.A., prequalified, transfers twelve thousand five hundred (12.500) shares held in the Company to the company FIDIREV SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., with registered office at 10, via Angelo Fumagalli, I-20143 Milan, Italy, here represented and accepted by his proxy holder, Mr. Denis BREVER, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on May 21 st , 2013 for a price equal to the nominal value of the shares sold, which it acknowledges give a receipt by the present.

This transfer was effected with the agreement of the sole shareholder.

Mr. Denis BREVER, prequalified, acting under a power of attorney, in the name and on behalf of the sole manager of the Company, agreed in the name and on behalf of the company the transfer of shares and to be duly notified to the Company, in accordance with the article 190 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.

Further to the previous transfer, the distribution of the shares is changed to read as follows:

- FIDIREV SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., prequalified,

Twelve thousand five hundred shares	12.500
Total: twelve thousand five hundred shares	12.500

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, known by the undersigned notary, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 21 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentais, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée "CHASER HOLDINGS S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 176386, ayant son siège social à Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, constituée par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 2013, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Par la présente, en tant qu'associé unique, la comparante:

- décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- prend acte de la démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS en tant que gérant unique de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- décide de nommer quatre nouveaux gérants:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a) Monsieur Olivier DEWALQUE, employé privé, né le 16 septembre 1968 à Bastogne en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon en Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Andrea DANY, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves en Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

- décide de modifier la dénomination sociale de la société en "BEL INTUS S. à r.l."

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1 er .** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BEL INTUS S. à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

- décide de supprimer les deux catégories de gérant de classe A et B

En conséquence, l'article 7.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

- décide que la société se trouve désormais engagée par la signature conjointe de deux gérants.

En conséquence, l'article 10.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants".

- La société JMCPS HOLDING S.A., préqualifiée, cède douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle possède dans la Société à la société FIDIREV SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., ayant son siège social au 10, via Angelo Fumagalli, I-20143 Milan, Italie, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, Monsieur Denis BREVER, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mai 2013, pour un prix équivalant à la valeur nominale des actions cédées, dont elle reconnaît donner quittance par la présente.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de l'associé unique.

Monsieur Denis BREVER, préqualifié, agissant en vertu d'une procuration, au nom et pour compte du gérant unique de la société, a accepté au nom et pour compte de la société la cession de parts sociales et l'a considéré comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à la cession qui précède, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- FIDIREV SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., préqualifiée,

Douze mille cinq cents parts sociales	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Brever et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24127. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070324/152.

(130087176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Duderhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.940.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013:

Résolutions:

Les actionnaires renouvellent le mandat des administrateurs suivants:

- M. Philipp Graf von Hardenberg, né le 24/06/1958 à Munich et demeurant à 91 Rothenbaumchaussee D-20148 Hamburg

- Mme Christiane von Hardenberg, née le 13/05/1961 à Kiel et demeurant à 91 Rothenbaumchaussee D-20148 Hamburg

- M. Ronald Weber, né le 02/08/1953 à Maastricht et demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors le l'assemblée générale tenue en 2019.

Les actionnaires acceptent la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire et nomment en remplacement Compliance & Control, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (R.C.S B 172 482).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013068991/24.

(130085121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hotel Group Maas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.512.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of May.

Before Maitre Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

The company CHEETEE GROUP INC., a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with a share capital of fifty thousand United State Dollars (USD 50,000.-), the registered office of which is located at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registry of Corporate Affairs under number 663010,

The applicant is represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, jurist in Junglinster, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney signed ne varietur by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company (société à responsabilité limitée), the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HOTEL GROUP MAAS" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st January of each year and end on the 31 th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the company CHEETEE GROUP INC., prenamed, represented as above stated, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to two.

3.- The general meeting appoints as Class A Manager, for an indefinite period, Mr Stepan CHITIPAHOVYAN, born on September 3, 1984, in Russia, Chief Financial Officer, residing in Kvartal Simenovo, street 197, block 23, floor 4, apartment 12., Sophia, Bulgaria.

4.- The general meeting appoints as Class B Manager, for an indefinite period, the company TITAN, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164838.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maitre Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CHEETEE GROUP INC., une société organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, au capital social de USD 50.000, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au «Registry of Corporate Affairs» des iles Vierges Britanniques sous le numéro 663010.

La partie comparante est représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le Notaire et le mandataire de la partie comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «HOTEL GROUP MAAS» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

Souscription

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société CHEETEE GROUP INC., pré-désignée, représentée comme dit ci-avant, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de Gérants est fixé à deux.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée, Monsieur Stepan CHITIPAHOVYAN, né le 3 septembre 1984 en Russie, Chief Financial Officer, résidant à Kvartal Simenovo, street 197, block 23, floor 4, apartment 12, Sophia, Bulgaria.

4.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée, la société à responsabilité limitée TITAN, dont le siège social est situé au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013069103/462.

(130085468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Enable and Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gunpowder Investments S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.073.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068995/10.

(130085409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Enesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.156.185,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.312.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068996/10.

(130085410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Nondikass!, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8365 Hagen, 55, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 9.557.

—

STATUTS

Monsieur Jan Stöhrman demeurant à 55, rue Principale L-8365 Hagen, Profession Agent commercial, Nationalité Suisse.

Monsieur Roman Bartsch demeurant à 34-36, Boulevard J.-F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette, Profession Employé administratif et commercial, Nationalité Allemand.

Monsieur Paul Faber demeurant à 67, route d'Arlon L-8310 Capellen, Profession Boucher/Traiteur, Nationalité Luxembourgeois.

Monsieur Franky Glesener demeurant à 8, rue Pierre Braun L-8359 Goeblange, Profession Employé, Nationalité Luxembourgeois.

Monsieur Mike Ries demeurant à 11, rue du Parc L-8380 Kleinbettingen, Profession Fonctionnaire, Nationalité Luxembourgeois

Déclarent constituer entre eux une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Constitution - Dénomination - Siège

L'A.s.b.l. Nondikass! est constituée le 12 mai 2013.

Art. 1 er . L'association constituée sous forme d'association sans but lucratif, est dénommée "Nondikass!".

Art. 2. Son siège est établi au Luxembourg, à l'adresse 55, rue Principale L-8365 Hagen. Le conseil administratif veillera à aviser ses membres de tout changement d'adresse.

Durée - Objet - Moyens d'action

Art. 3. La durée de l'Association est, en principe, illimitée. Il ne pourra y être mis fin que dans les conditions et selon les règles prévues par la loi régissant les associations sans but lucratif, ainsi que par les statuts de l'Association.

Art. 4. L'association a pour objet:

a) développer la pratique du barbecue compétitif sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b) de représenter le barbecue compétitif tant sur le plan international que sur le plan national, aussi bien auprès des organismes publics que des organisations sportives;

b) de promouvoir entre ses membres l'établissement de relations amicales et le développement d'un esprit fair-play, en contribuant de la sorte à l'épanouissement des personnes pratiquant ou s'intéressant au.

Membres
A. Admission - Radiation - Démission

Art. 5. Les membres sont toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration ou d'une demande verbale.

De plus, certaines personnes physiques ou morales ou personnalités, peuvent être faites

„Membres d'honneur" par l'Assemblée Générale qui leur confère ce titre en considération de leur haute compétence ou en reconnaissance des services éminents qu'ils ont rendus à l'Association.

Art. 6. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 7. La qualité de membre de l'A.s.b.l. Nondikass! se perd par:

a) la démission de celui-ci, notifiée par lettre recommandée aux Nondikass! A.s.b.l., contenant en outre l'engagement de procéder, dans les 60 jours, au règlement de toutes dettes qu'il pourrait avoir tant vis-à-vis de 1 'A.s.b.l. Nondikass!;

b) la radiation par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration pour un non-paiement des cotisations ou autres dettes envers de l'A.s.b.l. Nondikass!, ainsi que pour motifs graves tels qu'ils découlent notamment de la non-observation des dispositions de l'article 8. Une telle proposition ne pourra être faite par le Conseil d'Administration qu'après que le membre ait été entendu par le Conseil en sa défense et ses explications.

Toute nouvelle demande d'admission ultérieure ne sera recevable que pour autant que les motifs, ayant entraîné la radiation, aient disparu.

B. Droits et Devoirs des membres

Art. 8. Les membres ont, sous peine de sanctions, le devoir:

a) de respecter les statuts et règlements de l'A.s.b.l. Nondikass!;

b) de veiller scrupuleusement à la sincérité de toute déclaration et de tout formulaire destiné de l'A.s.b.l. Nondikass!;

c) de servir loyalement de l'A.s.b.l. Nondikass!;

d) de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'A.s.b.l. Nondikass!

e) de s'engager à ne déférer en justice aucune contestation qui pourrait surgir entre eux, membres et 1 Association, sans avoir épuisé toutes voies de recours existant au sein des organes de l'A.s.b.l. Nondikass!.

Ressources financières de l'A.s.b.l. Nondikass!

Art. 9. Les ressources financières de l'A.s.b.l. Nondikass! se composent notamment:

a) des cotisations annuelles versées par les membres;

b) des intérêts des placements de fonds;

c) des subventions, subsides et aides de toute nature octroyés par les pouvoirs publics ou le secteur privé;

d) des libéralités et dons;

e) du produit des manifestations organisées par Nondikass! A.s.b.l.

Art. 10. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe, chaque année, le montant de la cotisation annuelle.

Tous les montants en euros sont arrondis au chiffre 'rond' le plus proche (de...,01 à...,50 entité inférieure et de...,51 à...,99 entité supérieure).

Art. 11. Quinze jours avant la clôture de son exercice social, le Conseil de l'A.s.b.l. Nondikass! adressera à chacun des membres le relevé de son compte établi en double exemplaire. Un de ces exemplaires devra être retourné aux Nondikass! A.s.b.l. par les membres pour le jour de la clôture au plus tard, signé pour accord ou, éventuellement, complété par les observations ou contestations des membres.

A défaut d'avoir retourné pour le jour de la clôture le duplicata dont question ci-dessus, le relevé de compte sera réputé approuvé par le membre et plus aucune contestation ultérieure sera admise. Les contestations relatives à ce décompte, introduites avant le jour de la clôture, devront être réglées entre parties 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et tout solde, débiteur ou créditeur du compte, devra être payé 15 jours avant cette date, sous peine, pour le membre débiteur, d'être privé de son droit de vote à cette assemblée.

Exercice Social et Comptes Sociaux

Art. 12. L'exercice social porte sur une période de 12 mois allant du 1 er janvier au 31 décembre de chaque année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Les comptes sont établis en parties doubles par exercice social. Ils sont préparés par le Trésorier et arrêtés par le Conseil avant d'être soumis à la révision des commissaires aux comptes et ultérieurement à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le budget est également établi par exercice social et soumis à l'Assemblée.

Art. 14. Les documents sociaux, livres, pièces comptables et correspondance sont conservés pendant au moins 5 ans.

Les Organes de l'A.s.b.l. Nondikass!

Art. 15.

A. L'Assemblée Générale

B. Le Conseil d'Administration

C. Les Commissaires aux comptes

A. Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale regroupe l'ensemble des membres de l'A.s.b.l. Nondikass!. Elle constitue le pouvoir souverain de l'association. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'Association. Elle peut notamment admettre ou radier les membres de l'association, modifier les statuts et règlements, dissoudre l'A.s.b.l. Nondikass!, nommer et révoquer les membres du Conseil d'Administration et autres organes de l'A.s.b.l. Nondikass!, approuver, une fois l'an, les comptes et le budget de l'Association, exercer tous autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts.

Art. 17. L'Assemblée Générale se réunit au minimum une fois l'an en Assemblée Générale Ordinaire. Celle-ci se réunit le premier samedi du mois de mai.

Art. 18. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle est fixé par le Conseil. Néanmoins, il comporte nécessairement les points suivants, l'ordre de ceux-ci pouvant toutefois être modifié par l'Assemblée Générale:

1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée.
2. Adoption de l'Ordre du jour de l'Assemblée.
3. Rapport du Conseil d'Administration.
4. Discussion et vote des rapports du Conseil d'Administration.
5. Rapport des Commissaires aux Comptes.
6. Approbation du bilan et compte de profits et pertes.
7. Décharge au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.
8. Admission et exclusion d'un membre.
9. Élections statutaires: Conseil d'Administration, Conseil d'Appel, Commissaires aux Comptes.
10. Fixation de la cotisation annuelle.
11. Approbation du projet de budget de l'exercice en cours.
12. Examen des propositions introduites par écrit par les membres.
13. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Au cas, où une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur les modifications des statuts et règlements est prévue, le point 12 ne figurera pas sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Art. 19. Outre l'Assemblée Générale Ordinaire dont il est question ci-dessus, il peut être tenu d'autres Assemblées Générales, dénommées Assemblées Générales Extraordinaires.

Art. 20. Toute Assemblée, quelle soit annuelle ou extraordinaire, ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour communiqué aux membres. Néanmoins, l'Assemblée pourra délibérer sur d'autres points que ceux inscrits à son ordre du jour si tous les membres sont présents et sont unanimement d'accord pour délibérer sur les points supplémentaires qui lui sont proposés.

Art. 21. La convocation à toute Assemblée - Ordinaire ou Extraordinaire - est effectuée par le Conseil d'Administration. Celui-ci y procède soit de sa propre initiative soit à la demande des membres représentant 2/3 au moins des voix dont dispose l'ensemble des membres à l'Assemblée Générale, demande notifiée au Conseil d'Administration par lettre recommandée et contenant exposé des motifs et projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée. S'il en est ainsi requis, le Conseil d'Administration est tenu de procéder aux formalités de convocation de l'Assemblée Générale dans les 15 jours de la date postale figurant sur le recommandé adressé par les membres.

Art. 22. Les questions ci-après, en raison de leur importance, requièrent l'application de règles spéciales de convocation et de quorum de présence dont il sera question ci-après:

1. Modification des statuts et règlements.
2. Dissolution volontaire de l'A.s.b.l. Nondikass!.
3. Radiation ou exclusion d'un membre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 23. L'avis de convocation à toute Assemblée - Ordinaire ou Extraordinaire - est adressé à chacun des membres 30 jours au moins avant la date de la réunion. Cet avis indique la date, l'heure, le lieu de l'Assemblée, de même que l'ordre du jour de celle-ci.

En outre, si l'Assemblée est appelée de délibérer sur un des points repris à l'article 22, l'avis de convocation sera complété par l'exposé des motifs et le texte des résolutions soumises à l'Assemblée soit par le Conseil d'Administration, soit par les membres en application de l'article 21.

Seront également adressées à chacun des membres 15 jours avant la date de l'Assemblée, copies des rapports du Conseil, du bilan, du compte des profits et pertes, de même que le projet de budget soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que les interpellations des clubs soumises également à l'Assemblée Générale, pour autant que celles-ci aient été transmises par écrit au Conseil d'Administration 45 jours avant la date de l'Assemblée.

Art. 24. Tout membre dispose d'une voix à l'Assemblée Générale

Art. 25. Toute Assemblée Générale - tant Ordinaire qu'Extraordinaire - ne peut valablement délibérer que pour autant que 50 % au moins des membres soient présents, chacun des membres étant compté en l'occurrence comme une unité.

Art. 26. Par exception, les questions figurant à l'article 22 ne peuvent faire l'objet d'une délibération valable de l'Assemblée que pour autant que 2/3 des membres soient présents.

Art. 27. A défaut de réunir les quorums de présence fixés par les articles 25 et 26, le Conseil d'Administration convoquera une deuxième Assemblée dans les formes prévues par l'article 23, alinéas 2 et 3.

L'ordre du jour de cette seconde Assemblée devra être, en tous points, identique à celui de la 1ère Assemblée. Ces conditions réunies, la seconde Assemblée pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 28. Les décisions d'Assemblée Générale, qu'il s'agisse d'une 1 ère ou 2 ème Assemblée, sont prises à la majorité simple des voix positives et négatives émises par les membres présents, les abstentions étant assimilées aux votes négatifs.

Par exception, les délibérations relatives aux questions de modifications de statuts, de dissolution volontaire de l'A.s.b.l. Nondikass! et de radiation ou exclusion d'un membre doivent être prises, que ce soit en 1 ère ou 2 ème Assemblée, à la majorité des 2/3 des membres de l'A.s.b.l. Nondikass!, les abstentions étant assimilées aux votes négatifs.

Art. 29. Les votes sont, en règle générale, émis à main levée. Par exception, les votes relatifs à la radiation ou l'exclusion temporaire d'un membre, de même que, pour autant qu'il y ait plus d'un candidat, les votes portant sur la nomination de membres des organes officiels de l'A.s.b.l. Nondikass!, sont effectués par bulletin secret. Il en est de même chaque fois que 20 % des membres présents à l'Assemblée Générale en font la demande.

Art. 30. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou un membre du Conseil d'Administration désigné par celui-ci.

L'Assemblée, en début de séance, désigne 2 scrutateurs parmi les représentants des membres présents.

Art. 31. Les scrutateurs procèdent, en début de séance, avec l'assistance des membres du bureau, à la vérification des pouvoirs et à l'établissement de la liste de présence. Celle-ci indiquera le nom de chacun des membres, de même que le total des voix à prendre en compte pour le calcul des majorités et quorums. Les scrutateurs sont, en outre, chargés du déroulement et de la surveillance des opérations de vote.

Art. 32. Le secrétaire de l'Assemblée, choisi par le Président parmi les membres du Conseil d'Administration, dresse le procès-verbal de l'Assemblée et l'adresse à chacun des membres dans les 30 jours de la date de la réunion. A défaut de propositions de modifications du procès-verbal formulées par écrit par les membres, dans les 30 jours de son envoi, le procès-verbal sera réputé comme provisoirement adopté, la ratification formelle intervenant toutefois en début de séance de l'Assemblée Générale suivante.

Art. 33. Les procès-verbaux d'Assemblée sont contresignés dans un registre spécial et sont signés par deux membres au moins du Conseil d'Administration.

B. Conseil d'Administration

Art. 34. Composition. Le Conseil d'Administration se compose de trois administrateurs au moins dont un Président. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale et sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

Art. 35. Élection. Chaque membre de l'Assemblée Générale peut proposer au suffrage secret des noms de candidats, en nombre égal, au minimum, au nombre de mandats à pourvoir.

Le président de l'Assemblée Générale dresse la liste des personnes qui ont obtenu le plus de voix et qui acceptent d'être candidates. Cette liste doit comporter un nombre de noms au moins égal au nombre de mandats à pourvoir plus deux. Le cas échéant, pour compléter la liste, le président consulte à nouveau les membres selon la procédure définie ci-dessus.

L'Assemblée Générale élit les administrateurs, au suffrage secret et pour chacun des mandats vacants parmi les personnes reprises sur cette liste de candidats. L'élection peut se dérouler en deux tours maximum. Le deuxième et dernier

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tour se fait entre les candidats qui ont obtenu plus de 15% des voix au premier tour; in fine, les candidats en ordre utile (ayant récoltés le plus de votes) pour les postes à pourvoir seront élus.

Le mandat des administrateurs arrive à échéance en fin d'année civile mais peut prendre fin avant son terme en cas de démission, révocation ou décès. Dans ce cas, le nouvel administrateur remplaçant est nommé par cooptation par les autres pour terminer ce mandat.

Art. 36. Dispositions transitoires. Le premier exercice social de l'Association commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 37. Dispositions diverses. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par rassemblée générale.

Fait à Steinfort le 12 mai 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013070226/196.

(130086054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

EIFEL-HAUS GmbH (luxemburgische Niederlassung), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.513.

—

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Bezeichnung der Zweigniederlassung: EIFEL-HAUS GmbH (luxemburgische Niederlassung)

Adresse: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie

Tätigkeiten: Gegenstand des Unternehmens ist die Erstellung von schlüsselfertigen Häusern, insbesondere unter der Bezeichnung „Eifel-Haus" der Erwerb und die Veräußerung von Immobilien, die Durchführung und Vorbereitung von Bauvorhaben, die Baubetreuung, wobei die Ausführung der Bauarbeiten in allen Fällen durch Dritte vorgenommen wird, die Vermittlung und Vermarktung von Immobilien, die Projektentwicklung im Immobilienbereich, Bauunternehmen

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung: Herr Jörg Herbert Peters, geboren am 17/12/1970 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Handlungsbevollmächtigten verpflichtet.

Muttergesellschaft:

Eifel-Haus Gmbh, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

registriert unter der Nummer Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich 32570

mit dem Gesellschaftssitz in D-54636 Wolsfeld, An der Europastrasse

Geschäftsführung der Muttergesellschaft:

- Herr Jörg Herbert Peters, Geschäftsführer, geboren am 17/12/1970 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4

- Markus Willi Peters, Geschäftsführer, geboren am 20/05/1973 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4

Luxemburg, den 13/05/2013.

Eifel-Haus GmbH

Référence de publication: 2013069003/28.

(130085382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Granite Platz & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 66, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 177.516.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thierry GRAUL, directeur de société, demeurant au 33b rue des Prés, L-7333 Steinsel

2. «Pompes Funèbres Générales du Luxembourg, Maison Platz», Société à responsabilité limitée avec siège social à L-1247 Luxembourg, 1, rue de la Boucherie, R.C.S. Luxembourg B 6738, représenté par Monsieur Thierry GRAUL, gérant unique, préqualifié

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Monsieur Antoine KARPEN, demeurant au 117b route de Mersch, L-7432 Gosseldange

4. Monsieur Ilidio Manuel BATISTA MONTEIRO, demeurant à 13 rue Ausone, L-1146 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 er. Ces statuts ainsi que les dispositions légales afférentes, notamment la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée «Granite Platz & Co», «la Société».

Art. 2. La Société a pour objet, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, l'achat et la vente, la pose, le scellage, l'entretien et le nettoyage de pierres tombales, de monuments funéraires, de dalles de caveaux, de pierres taillées et de sculptures de tous genres, leur fabrication ainsi que tous travaux en relations avec les activités ci-dessus, sans que cette énumération ne soit exhaustive.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut également prendre des participations dans toutes sociétés et entreprises, les gérer et les mettre en valeur.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Capital et Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Sur décision de la Gérance préalablement autorisée par les Associés suivant les modalités des modifications statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales dans la mesure où ces acquisitions n'amènent pas l'actif net à un montant inférieur au capital souscrit, augmenté des réserves indisponibles et que les parts acquises soient immédiatement annulées et le capital réduit d'autant.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs et à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts au moins du capital social.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses et cas de cession entre vifs à des associés, les autres associés possèdent un droit de préemption.

L'associé ou l'ayant-droit qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Le taux d'intérêt applicable sera fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, «la Gérance».

La Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant, sous réserve du respect des conditions d'octroi par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme des autorisations d'exercice d'activités, qui seront appliquées par l'assemblée générale lors des nominations et de la détermination des pouvoirs de signatures.

Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

La Gérance peut nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

La Gérance peut payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour cette distribution. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par les Associés, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles le soient par un vote favorable représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne peuvent être prises qu'à une majorité des votes représentant au moins les trois quarts du capital social, sans possibilité de recours à une seconde réunion ou consultation statuant à une majorité différente sur le même agenda.

Dans aucun cas la majorité ne peut obliger un associé à augmenter sa part sociale ni décider de changer la nationalité de la Société et ces décisions doivent être prises à l'unanimité d'une assemnblée plénière.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Thierry GRAUL, préqualifié, 250 parts sociales,	250
2) Pompes Funèbres Générales du Luxembourg, Maison Platz, Société à responsabilité limitée, préqualifié, 250 parts sociales,	250
3) Monsieur Antoine KARPEN, préqualifié, 200 parts sociales,	200
3) Monsieur Ilidio Manuel BATISTA MONTEIRO, préqualifié, 300 parts sociales	300
Total: mille parts sociales,	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Résolutions prises par les associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté unanimement, en tant qu'associés, les résolutions suivantes:

1. Adresse du siège:

Le siège social est fixé au 66, rue des Prés L-7333 Steinsel.

2. Nomination des gérants:

Sont nommés gérants de la Société, dès à présent et pour une durée indéterminée.

A. Monsieur Thierry GRAUL, gérant de société, né à Luxembourg le 23 mars 1967, demeurant à 33b rue des Prés, L-7333 Steinsel, en qualité de gérant A.

B. Madame Jessica GASPAR PINTO, gérante de société, née à Luxembourg le 20 mai 1985, demeurant à L-3911 Mondercange, 3, rue de la Colline, en qualité de gérant B.

C. Monsieur Ilidio Manuel BATISTA MONTEIRO, gérant de société, né à Carapinheira, Montemor-o-Velho, Portugal, le 19 juin 1962, demeurant à 13 rue Ausone, L-1146 Luxembourg, en qualité de gérant C.

3. Représentation de la Société:

Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Toutefois, toute opération relevant de l'exercice de l'activité de marbrier telle qu'autorisée par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, nécessitera obligatoirement la signature d'un gérant B pour que la Société soit valablement représentée.

Toutefois, toute opération relevant de l'exercice des activités de commerce de pierres tombales et de nettoyeur de bâtiments et de monuments telles qu'autorisées par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, nécessitera obligatoirement la signature d'un gérant C pour que la Société soit valablement représentée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant le commencement de toute activité commerciale par Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture de ce qui précède aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. GRAUL, A. KARPEN, L.M.BATISTA MONTEIRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23586. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013069068/188.

(130085618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

—

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069018/15.

(130085660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cloak Lane Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.).

Capital social: GBP 23.047,50.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.107.

—

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cloak Lane Investments (Cayman) Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-166236,

hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2013, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed,

being the sole shareholder (the "Shareholder") of Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed dated 26 April 2006 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 July 2006 number 1314, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116107 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed dated 16 December 2011 of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 February 2012 number 412.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Cloak Lane Funding S.à r.l.".

2 To amend paragraph 3 of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution to be adopted under item 1.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Cloak Lane Funding S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company exists under the name of Cloak Lane Funding S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de Mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cloak Lane Investments (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée exonérée, régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-166236,

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 mai 2013, ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur' par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes,

étant l'associé unique (l'«Associé») de Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 26 avril 2006 reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juillet 2006 sous le numéro 1314, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116107 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2011 suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 février 2012 sous le numéro 412.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en "Cloak Lane Funding S.à r.l.".

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en "Cloak Lane Funding S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 3 de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«La Société adopte la dénomination Cloak Lane Funding S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2013. Relation: DIE/2013/6384. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069178/93.

(130085103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.926.

—

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069021/15.

(130085663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Rings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 65, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.535.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Dame Katja RINGS, Angestellte, ledig, geboren in Gerolstein am 24. September 1987, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 11, im Leuchensang.

Welche Komparentin erklärt, zwischen ihr und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „RINGS SARL".

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb eines Sonnenstudios sowie der An- und Verkauf von jeglichem diesbezüglichen Zubehör.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ettelbruck

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschafts¬unterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der General¬versammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die General¬versammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 800.-€ abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von Dame Katja RINGS gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Gesellschafterin erklärt hiermit, dass sie die dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, sind und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Teilhaberin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Dame Katja RINGS, vorbenannt

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9053 Ettelbruck, 65, avenue Kennedy;

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Katja RINGS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2013. Relation: DIE/2013/6679. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 30. Mai 2013.

Référence de publication: 2013070068/93.

(130086297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Erianthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.593.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013069022/10.

(130085583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ETS Paul WORMERINGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 41A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 27.621.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069023/10.

(130085086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

VEREF I Invest Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.513,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 155.892.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VEREF I Management S.à r.l., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L- 2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154 388, acting for and on behalf of Victory European Real Estate Fund I, an investment fund set up under the laws of Luxembourg organized as a fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé governed by the law of February 13, 2007 regarding specialized investment funds, represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed entity is the sole holder of shares representing the entire corporate capital of Veref I Invest Co 1 S.à r.l., a "société à responsabilitée limitée", with registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.892, incorporated on September 29, 2010, by deed of Maître Francis Kesseler residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, number 2420 on November 10, 2010 (the "Company"). The articles of the Company have been last modified on May 2, 2012 by deed of Maître Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, number 1632 on June 28, 2012.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the Company's corporate object so as to provide that it shall be (a) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations; (b) to invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes; (c) to render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise; (d) to borrow in any form; (e) to proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement as well as (f) to carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

Second resolution

The sole partner decides to amend and restate article 2 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes.

The Company may render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form.

The Company may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société VEREF I MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154.388 agissant pour et au nom du fonds d'investissement Victory European Real Estate Fund I, créé sous la loi luxembourgoise et organisé en tant que fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société comparante prénommée est la propriétaire des parts sociales représentant la totalité du capital social de Veref I Invest Co 1 s.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.892, constituée par un acte daté du 29 septembre 2010 et reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C sous le numéro 2420, le 10 novembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte daté du 2 mai 2012 et reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement du notaire Maître Francis Kesseler, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publiés au Mémorial C sous le numéro 1632, le 28 juin 28, 2012.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société de telle sorte qu'il corresponde à (a) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; (b) investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte; (c) fournir à tout autre membre du groupe et à tout co investisseur toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres (d) emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé; (e) peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets et (f) prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte.

La Société peut fournir à tout autre membre du groupe et à tout co-investisseur toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes. L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2013. Relation: EAC/2013/5986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071618/142.

(130087853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Eurok Business, Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 145.721.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10/05/2013.

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2013069024/11.

(130084849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.273.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Manheim Auctions,a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 2,070,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 115.957 (the "Company").

There appeared,

Manheim Global Management L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4 th floor, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,705 (twenty thousand seven hundred and five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares with a global share premium attached;

2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,203,100 (three million two hundred and three thousand one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,070,500 (two million and seventy thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 5,273,600 (five million two hundred seventy-three thousand six hundred Euro) by the issuance of 32,031 (thirty-two thousand and thirty-one) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of EUR 527,408.10 (five hundred twenty-seven thousand four hundred and eight Euro and ten cents) attached to the New Shares to be allocated (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of EUR 48.10 (forty-eight Euro and ten cents) and (ii) to the legal reserve up to an amount of EUR 527,360 (five hundred twenty-seven thousand three hundred sixty Euro) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of EUR 3,730,508.10 (three million seven hundred thirty thousand five hundred and eight Euro and ten cents) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of EUR 3,203,100 (three million two hundred and three thousand one hundred Euro), subject to the payment of a global share premium of EUR 527,408.10 (five hundred twenty-seven thousand four hundred and eight Euro and ten cents) the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 5,273,600 (five million two hundred seventy-three thousand six hundred Euro) divided into 52,736 (fifty-two thousand seven hundred thirty-six) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand three hundred Euros (3,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'avril,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Manheim Auctions, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 2.070.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.957 (la «Société»).

A comparu,

Manheim Global Management L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4 e étage, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 20.705 (vingt mille sept cent cinq) parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales, avec une prime globale d'émission attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèce de l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter ce qui précède; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 3.203.100 EUR (trois millions deux cent trois mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de 2.070.500 EUR (deux millions soixante-dix mille cinq cents euros) à un montant de 5.273.600 EUR (cinq millions deux cent soixante-treize mille six cents euros) par l'émission de 32.031 (trente-deux mille trente et une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 527.408,10 EUR (cinq cent vingt-sept mille quatre cent huit euros et dix centimes) à allouer à (i) une réserve disponible du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de EUR 48,10 (quarante-huit euros et dix centimes) et à (ii) la réserve légale pour un montant de 527.360 EUR (cinq cent vingt-sept mille trois cent soixante euros) (l' «Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 3,730,508.10 EUR (trois millions sept cent trente mille cinq cent huit euros et dix centimes) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 3.203.100 EUR (trois millions deux cent trois mille cent euros), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 527.408,10 EUR (cinq cent vingt-sept mille quatre cent huit euros et dix centimes), intégralement libéré par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précédent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 5.273.600 EUR (cinq millions deux cent soixante-treize mille six cents euros), divisé en 52.736 (cinquante-deux mille sept-cent-trente-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ trois mille trois cents Euros (3.300.-Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20857. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070565/151.

(130086561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Fortum RER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.184.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013069037/10.

(130085127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

FG Euroland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.351.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FG EUROLAND S.à r.l.

Référence de publication: 2013069045/10.

(130084876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

DELTA-P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 162.617.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin tenue extraordinairement à Mersch en date du 31 mai 2013.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Bruno MASCIOCCHI de son mandat d'administrateur.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Bruno MASCIOCCHI de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée a décidé de la nomination de Monsieur Paul WIRSCHING en tant qu'administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2019.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée a décidé de la nomination de Monsieur Paul WIRSCHING en tant qu'administrateur et administrateur délégué pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2019.

Il résulte du dit procès-verbal que la démission de la société ««Société de Gestion Internationale S.à r.l.» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée,

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Paul WIRSCHING, employé privé

Demeurant à L-4418 Soleuvre, 31 Rue de Belvaux

Administrateurs:

Monsieur Agostinho DE SOUSA E SILVA, électronicien

Demeurant à L-4301 Esch-sur-Alzette, 9, Cité Michel Rasquin

Monsieur Gérard WIRSCHING, employé privé

Demeurant à L-4405 Soleuvre, 3, Rue Pierre Neiertz

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux SA

L-4530 Differdange, 80 Avenue Charlotte

Mersch, le 31 mai 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013074910/34.

(130092534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FG Euroland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.351.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FG EUROLAND S.à r.l.

Référence de publication: 2013069046/10.

(130084877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

FG Euroland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.351.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FG EUROLAND S.à r.l.

Référence de publication: 2013069047/10.

(130084878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Finca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.835.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mai 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant qu'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 14 décembre 2012;

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur B de la société, est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de la société Kohnen & Associés S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Taiwan), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur A de la Société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

- Monsieur Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

- La société Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069050/25.

(130085169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fiduciaire Principale, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.661.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069808/9.

(130086167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Flexfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.015.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069051/10.

(130085013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013069056/10.

(130084839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013069224/12.

(130085366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Immo Airoldi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.496.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1.- Madame Karin Catherine Nicole AIROLDI, indépendante, née à Esch-sur-Alzette le 18 novembre 1963 (Matricule N° 19631118243), demeurant à L-5427 Greiveldange, 3, Hetterberg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois (la «Société»), régie par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La Société prend la dénomination de «IMMO AIROLDI S.A.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralités d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance de biens et droits immobiliers, les activités de syndic et d'administrateur de biens, ainsi que la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- €) chacune, toutes ayant les mêmes droits et obligations.

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration compose de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque catégorie d'actions pourra designer un administrateur devant être nomme par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirme en conformité avec la loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans le cas où un administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommes de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, a la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt oppose à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assembles générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt oppose à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt oppose à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs qu'il déterminera.

Le conseil d'administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique qui fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que le durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. En cas d'actionnaire unique, ce dernier assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1 er lundi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Tout administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine le 31 décembre 2013.

Art. 17. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII. Loi applicable

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera application.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, Madame Karin Catherine Nicole AIROLDI, déclare souscrire l'intégralité des trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l''existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent Euros (1.100,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la Société est fixée à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
- Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire à un (1).
- Est nommée administrateur unique Madame Karin Catherine Nicole AIROLDI, prénommée.
- Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Camille Nicolas MEYERS, né à Ettelbrück le 20 avril 1959 (matricule N° 19590420231), demeurant à L-2117 Luxembourg, 2, rue Nicolas Mameranus.
- Les mandats d'administrateur unique et de commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante sur la nécessité d'obtenir une autorisation d'établissement pour l'exercice des activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. C. N. AIROLDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23396. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013069122/186.

(130085142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069120/11.

(130084885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Multrans, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 mai 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, demeurant Koninklijkelaan, 59,B-2600 ANTWERPEN (Belgique), comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013069256/14.

(130085063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

—

Les adresses des gérants de la société sont modifiées comme suit:

- Monsieur Marco GHISOLFI, gérant, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Madame Vania BARAVINI, gérant, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Federico FRANZINA, gérant, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Marco TOSELLI, gérant, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Massimo MARTINETTO, gérant, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069698/19.

(130085794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013069482/17.

(130085381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

G.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.942.

—

AUSZUG:

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 28.05.2013 betreffend den Rücktritt von Herrn Claude Schmit, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Frau Monique Brunetti-Guillen, mit Berufsanschrift in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, in den Verwaltungsrat zu kooptieren.

Ihr Mandat endet anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Ferner wird mitgeteilt, dass sich die Anschrift der Verwaltungsräte Jacques Becker und Anne Huberland sowie des Abschlussprüfers Juria Consulting S.A. geändert hat und nun lautet: 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28.05.2013.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013069063/18.

(130084973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gemeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.510.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069065/10.

(130085674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.438.930,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

—

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Par ailleurs, il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 23 mai 2013 que les associés suivants ont transféré leurs parts sociales comme suit:

- Allianz Capital Investissement a transféré l'intégralité soit 36 460 parts sociales qu'il détient dans la Société à FCPR IPCO, dont le siège social est situé au 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France;

- Allianz Capital Investissement 2 a transféré l'intégralité soit 72 920 parts sociales qu'il détient dans la Société à FCPR IPCO, dont le siège social est situé au 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

En conséquence, FCPR IPCO détient 109 380 parts sociales de la Société au 23 mai 2013.

Il résulte également de résolutions des associés de la Société en date du 23 mai 2013 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos:

- Monsieur Laurent Guérineau, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur François Pfister, domicilié professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Bertrand Michaud, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Enfin, il résulte de ces mêmes résolutions que Monsieur Frans Tieleman, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 32, rue de Monceau, a été nommé à la fonction de gérant de la Société en remplacement de Monsieur Marc Frappier dont le mandat arrivait à échéance lors de la prédite assemblée générale des associés. Son mandat de gérant arrivera à échéance à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant en 2014 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

ECIP Agree Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013069758/36.

(130086235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Global Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.258.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069077/10.

(130085652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Group Human IT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1A, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.677.

—

Par jugement rendu en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le requérant et le Ministère Public en leurs conclusions;

rapporte le jugement de clôture rendu en date du 3 février 2005;

déclare rouverte la liquidation de la société anonyme GROUP HUMAN IT S.A.;

nomme juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et charge Maître Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, de reprendre sa fonction de liquidateur aux fins de distribuer l'actif après déduction des débours et honoraires;

déclare applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite;

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement;

met les frais à charge de la société anonyme GROUP HUMAN IT S.A..

Pour extrait conforme
Me Isabelle WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2013069080/21.

(130084784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Insight VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.193.

—

Par résolutions prises en date du 14 mai 2013, les associés ont accepté la démission de Blair M. Flicker, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8 th floor, NY 10019 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 29 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069110/13.

(130085181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.131.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069082/10.

(130085396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.094.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069087/10.

(130085413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hørve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.095.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069088/10.

(130085084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.660.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

—

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 23 mai 2013 les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant unique suivant à compter du 23 mai 2013:

- Kleopatra Holdings GP S.A., société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168.839.

Nomination des gérants suivants à compter du 23 mai 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Julien Goffin, né le 27 mars 1980 à Verviers, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société;

- Monsieur Christoph Tschepe, né le 6 avril 1979 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 22 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Julien Goffin, manager

- Christoph Tschepe, manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l.
Julien Goffin
Manager

Référence de publication: 2013069158/24.

(130085340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Halisol Groupe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

—

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069089/10.

(130084930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 mai 2013

L'Associé Unique de Hines International Fund Management Company S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jeffrey Constable Hines en tant qu'administrateur de la Société à partir du 28 mai 2013;

- De nommer:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* Monsieur Xueming Simon Shen, résidant professionnellement au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 4800, USA, TX 77056 Houston, en tant qu'administrateur de la Société à partir du 28 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hines International Fund Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2013069091/18.

(130085465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.908.150,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

—

- En date du 29 décembre 2011, l'associé Palamon Collection Holdco S.à.r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a transféré 76.323 des 76.326 Parts Sociales de Classe A qu'il détient dans la Société de la manière suivante:

* 74,968 Parts Sociales de Classe A à Palamon European Equity II, L.P., avec siège social à Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert;

* 1,355 Parts Sociales de Classe A à Palamon European Equity II "BOA", L.P., avec siège social à Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

Suite à ce transfert, l'associé Palamon Collection Holdco S.à.r.l., précité, ne détient plus que 3 Parts Sociales de Classe A.

- En date du 18 décembre 2012, l'associé Palamon Collection Holdco S.à.r.l., précité, a cédé ses 3 dernières Parts Sociales de Classe A qu'il détient dans la Société de la manière suivante:

* 2 Parts Sociales de Classe A à l'associé Palamon European Equity II, L.P., précité, qui les acquiert;

* 1 Part Sociale de Classe A à l'associé Palamon European Equity II "BOA", L.P., précité, qui les acquiert.

Suite à cette cession:

- l'associé Palamon European Equity II, L.P., précité, détient au total 74,970 Parts Sociales de Classe A;

- l'associé Palamon European Equity II "BOA", L.P., précité, détient au total 1,356 Parts Sociales de Classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069292/26.

(130085411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Alphabeta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.930.

—

Extrait rectificatif du dépôt L130081130 du 23/05/2013

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 21 mai 2013 à 09h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse du bénéficiaire économique J H van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1 er juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHABETA INVESTHOLDING S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF)
J H VAN LEUVENHEIM
Gérant unique

Référence de publication: 2013069608/20.

(130086098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069093/10.

(130085402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069094/10.

(130085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069101/10.

(130085398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

EIM Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 52.297.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions prises par l'actionnaire unique le 21 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Philip CANESSA a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 novembre 2012 et que Monsieur Luc van HOOF a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet à la date de ce jour.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de:

- Madame Catherine DE WAELE, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,
- Monsieur Arpad BUSSON, demeurant 20 Gilston Road, GB-SW109SR London,
- Monsieur Patrick SUSSE, demeurant Chemin des Mouettes 16, CH-1007 Lausanne,
- Monsieur Roland BIOLLAY, dont la nouvelle adresse est la suivante: 7 rue de la Tour, CH-1263 Crassier,
- Monsieur Alexandre KEUSSEOGLOU, demeurant 8 boulevard Princesse Charlotte, F-98000 Monaco.

a été renouvelé pour une période d'un an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dans le cadre des actes de gestion journalière, dont l'un des deux sera obligatoirement Monsieur Patrick SUSSE ou Monsieur Roland BIOLLAY.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A. avec siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg), a été renouvelé pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du conseil d'administration du 21 mai 2013

Il résulte de ladite décision que le Conseil d'administration conforte Monsieur Arpad BUSSON, demeurant 20 Gilston Road, London SW10 9SR United Kingdom, dans sa fonction de Président du Conseil d'administration de la société, conformément à l'article 7 des statuts de la société, avec effet à la date de la présente.

En sa qualité d'Administrateur et de Président, Monsieur Arpad BUSSON aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les statuts de la société

Il résulte de ladite décision que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dans le cadre des actes de gestion journalière, dont l'un des deux sera obligatoirement Monsieur Patrick SUSSE ou Monsieur Roland BIOLLAY.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013070412/36.

(130087008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069102/10.

(130085401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Ludgate Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1655 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.801.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013069183/14.

(130085033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

HMA-Constructions et Toiture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.773.

—

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Hamdija RASTODER employé privé, né à Radmance (Ex-Yougoslavie), le 15 mai 1969, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf,

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "HMA-CONSTRUCTIONS ET TOITURE", établie et ayant son siège social à L-3831 Schifflange 2, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

numéro 120773 (NIN 2006 2439 964), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2261 du 4 décembre 2006.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul associé de la Société et qu'elle prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 19 janvier 2009, Monsieur DA CONCEICAO BATISTA FLORENCIO José Manuel, a cédé la part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Hamdija RASTODER, précité.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'Associé la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier en conséquence le l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Hamdija RASTODER employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 14B, rue de Mondorf.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Associé décide de transférer le siège de la Société de 2, rue Dicks, L-3831 Schifflange à 14b, rue de Mondorf L-5750 Frisange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Frisange (Grand-Duché de Luxembourg)."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/977. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069100/52.

(130084978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hypsos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.923.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013069106/10.

(130085330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ID-Web, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.562.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069116/10.

(130084863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Imbellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 8.250.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013069107/12.

(130085439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

ID-Web, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.562.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069117/10.

(130084864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.616.

—

Il est à noter la nouvelle adresse du gérant, Monsieur Emilio BASSINI, comme suit:

- Monsieur Emilio BASSINI, 183 Madison Avenue, Suite 504, 10016 New York, New York, États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013069197/14.

(130084792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 mai 2013

4 ème Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arrivant à échéance, l'Assemblée Générale, décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat des Administrateurs M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que celui du Commissaire A&C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour VINALA HOLDING S.A.-SPF

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013069495/17.

(130085512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck